

Congés Payés 2019

Les discussions ont débuté entre la direction et les organisations syndicales concernant l'accord temps de travail, en clair sur la répartition de nos 5 semaines de congés payés.

Je travaille en équipe

	Système 1		Système 2		
	TA	TB	TA	TB	TN
S31 (29/07/19 au 02/08/19 inclus)	CP	CP	Travail uniquement en Volontariat* (Suppression jours fractionnement)		
S32 (05/08/19 au 09/08/19 inclus)	CP	CP	CP		
S33 (12/08/19 au 16/08/19 inclus)	CP	CP	CP		
S34 (19/08/19 au 23/08/19 inclus)	CP	CP			

*Sur le Système 2 la direction dit vouloir rechercher des volontaires sur les 4 tournées en cas de demande commerciale et faire travailler soit de journée une équipe soit deux équipes en TA, TB. Elle annoncera son choix lors du CSE (CE) de fin avril.

EMBOUTISSAGE ET SECTEURS TRAVAILLANT POUR LES 2 SYSTÈMES = CONGÉS Système 2

La direction "s'engagerait" par écrit à ne pas placer un samedi affiché en H+ le 28 juillet et pour les équipes de nuit les mêmes dispositions que l'année 2018 seront prises afin que la nuit du vendredi 26 au samedi 27 juillet ne soit pas travaillée.

Pour la CGT, même si la loi n'impose pas d'obligation à l'employeur, la direction doit prendre toutes les dispositions nécessaires afin que chaque salarié puisse poser librement ses congés, que se soit 2, 3 ou 4 semaines...

Les congés payés ne sont pas faits pour ajuster la production, mais bel et bien un acquis qui nous appartient !

Je travaille en horaire VSD

Du 26 juillet au 15 août inclus, soit les weekends ;

- 2, 3 et 4 août (semaine 31),
- 9, 10 et 11 août (semaine 32).

Pour la CGT c'est inacceptable, en effet, les salariés travailleront jusqu'au dimanche 28 juillet et reprendront le 16 août, soit moins de 3 semaines de congés !

La direction ne prévoit pas de décaler le 28 juillet à un autre jour, seulement de décaler les horaires de nuit en journée... A bon entendeur...

Lors des discussions autour de la table, la direction précise qu'elle fait ce choix pour « éviter du chômage aux salariés », alors que rien ne l'oblige à afficher des H-, en réalité, il y a du travail pour tous !

Elle précise aussi **que si les salariés de cet horaire ne sont pas satisfaits de cette répartition, ils peuvent changer d'horaire, étant donné que le travail de week-end est du strict volontariat et soumis à un avenant au contrat de travail....** Pour la CGT, c'est du CHANTAGE ! Travailler de week-end n'est pas un privilège, au contraire, ce choix est souvent lié à des contraintes financières (garde des enfants etc...). **La CGT revendique une égalité de traitement entre tous les salariés, y compris pour les congés payés !**

Je travaille à la DQI

La direction ne prévoit toujours pas de fermeture, une prise de congés sera faite par rotation.

Je travaille sur le site, mais, ne suis pas salarié PSA

Même si rien ne l'y oblige, la direction suspend le contrat des intérimaires. Cela a pour conséquence que ni PSA, ni les agences d'intérim, ni Pôle emploi, ne payeront les intérimaires pendant la durée des congés. Un mois de congés au système 1, c'est un mois de salaire en moins pour les intérimaires !

La CGT revendique l'arrêt des suspensions du contrat des intérimaires, par leur travail, ils ont, eux aussi, contribué à ce que PSA batte des records de bénéfices. Les bénéfices doivent servir à ce qu'aucun intérimaire ne perde un seul centime d'euro !

Les salariés des entreprises extérieures, devront s'adapter aux choix de PSA, et la communication entre PSA et les prestataires laisse encore à désirer, ce n'est pas aux salariés de faire les frais de cette mauvaise com.

5^{ème} semaine de Congé Payé

Du 23 décembre 2019 au 5 janvier 2020 inclus pour les salariés en équipes,
Du 23 décembre 2019 au 1^{er} janvier 2020 inclus pour les salariés de DQI qui le souhaitent, sinon reprise le 05 janvier 2020.

	Equipes	Journée
Lundi 23 décembre	Pont récupérable	JRTT
Mardi 24 décembre	Pont récupérable	JRTT
Mercredi 25 décembre	Férieré	Férieré
Jeudi 26 décembre	Jour annualisation	JRTT
Vendredi 27 décembre	CP (+ 15 août)	CP (+ 15 août)
Samedi 28 décembre		
Dimanche 29 décembre		
Lundi 30 décembre	CP	CP
Mardi 31 décembre	CP	CP
Mercredi 1 ^{er} Janvier 2020	Jour de solidarité	Jour de solidarité
Jeudi 2 janvier 2020	CP	CP
Vendredi 3 janvier 2020	CP / Reprise VSD	Reprise ou CP